

COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°2023/0061 - **Circulation alternée (feux tricolores)** pour travaux EP « La Renaudinière » **BATP44**

Le Maire de la Commune de Saint-Mars-du-Désert,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, articles L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et L 2512-3,

Vu l'instruction ministérielle sur la circulation routière, approuvée par arrêté du 26 juillet 1974,

Vu la déclaration de l'entreprise « BATP 44 » en vue de réaliser des travaux EP au lieu-dit : « La Renaudinière » **du 21 au 25 Février 2023.**

Considérant les mesures de sécurité à prendre pendant la durée des travaux,

ARRETE :

Article 1 : **En raison des travaux EP au lieu-dit : « La Renaudinière » par l'entreprise BATP 44, la circulation sera alternée (par feux tricolores) et le stationnement interdit au droit du chantier du 21 au 25 Février 2023.**

Article 2 : La signalisation sera mise en place conformément à la réglementation par **l'entreprise BATP 44** qui a en charge les travaux.

Article 3 : Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Nort sur Erdre, le Directeur Général des Services, la Police Rurale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché et publié aux lieux habituels de la Commune **et sur place.**

Fait et arrêté à ST MARS DU DESERT, le 25 Janvier 2023

Le Maire


Barbara NOURRY

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Saint-Mars-du-Désert. The stamp contains the text 'MAIRIE * ST MARS DU DESERT * POLICE RURALE'. A blue ink signature is written over the stamp, and the name 'Barbara NOURRY' is printed in bold black text to the right of the stamp.